

PETITION PRESENTEE
DEVANT
LA QUATRIEME COMMISSION OU COMMISSION DE
DECOLONISATION

PAR ILAISAANE LAOUVEA

REPRESENTANT

LE FRONT DE LIBERATION NATIONALE KANAK ET SOCIALISTE

NEW-YORK LE MARDI 5 OCTOBRE 2009

Monsieur le Président,

Cela fait 25 ans que le F.L.N.K.S porte un projet d'émancipation politique, économique, social et culturel appelant nécessairement des réformes structurelles pour former un état qui puisse s'intégrer dans le monde contemporain.

23 ans se sont écoulés depuis que l'Assemblée Générale des Nations Unies, sur la demande du F.L.N.K.S, a réinscrit la Nouvelle-Calédonie sur la liste des pays à décoloniser.

21 ans, que d'un commun accord, l'Accord de Matignon, l'Etat français, le RPCR et le F.L.N.K.S ont fait le pari de l'intelligence, celui d'inscrire la Nouvelle-Calédonie sur la voie de la décolonisation. Que le F.L.N.K.S a accepté d'inscrire la revendication du peuple Kanak dans un processus de paix et de démocratie qui prend en compte celles et ceux qui ont fait l'histoire de ce pays, qui y ont établi des liens forts et durables en dépit du fait que le peuple Kanak est devenu minoritaire dans son propre pays.

11 ans, depuis que l'Accord de Nouméa a concilié deux légitimités opposées, indépendantiste et non indépendantiste, deux conceptions fondamentalement différentes de l'avenir calédonien - une Calédonie française et une Calédonie indépendante - en une seule au nom de la Paix : celle de la décolonisation.

Monsieur le Président,

Les Calédoniens ont une chance formidable d'avoir à relever un défi de vie comme celui de l'Accord de Nouméa. Projet fondateur qui nous oblige tous à nous dépasser et à toujours être en mouvement pour bâtir ensemble un pays en devenir.

L'Accord de Nouméa est un accord de décolonisation. C'est bien ce processus qui doit mener la Nouvelle-Calédonie, de manière irréversible, à l'autonomie la plus aboutie dans le cadre de la République française. A une autonomie telle, que la Nouvelle-Calédonie puisse assumer une émancipation politique si la « population intéressée » le décidait ainsi. C'est le consensus minimum, qui doit fonder et orienter toute politique et toute action publique.

L'appréhension de cet objectif conditionne l'application pleine et entière de l'Accord de Nouméa. Il donne l'ampleur du défi que nous nous devons de relever honnêtement pour donner un choix réel, un choix libre et éclairé à celles et ceux qui auront à se prononcer demain sur l'avenir de notre pays, sans préjuger déjà de l'issue du scrutin.

Etre dans l'Accord de Nouméa, c'est admettre que l'indépendance est une alternative possible à la question finale dont le choix appartient aux seuls Calédoniens concernés. C'est reconnaître que la Nouvelle-Calédonie a vocation à devenir indépendante. La vision politique juste de la construction de notre pays doit aller jusque là. Sinon on aura menti aux Calédoniens même si c'est principalement au peuple Kanak.

Nous savons que l'échec de la décolonisation résulte toujours de la rupture entre la libération politique et la libération sociale. Cela doit nous amener à réfléchir sur les moyens car il nous faut donner des perspectives aux calédoniens.

I- Renforcer l'autonomie de la Nouvelle-Calédonie :

Le transfert des compétences s'inscrit indéniablement dans la démarche d'émancipation qui caractérise l'Accord de Nouméa et qui tend à ramener les centres de décision à notre pays. L'application pleine et entière de l'Accord de Nouméa, c'est le transfert de l'ensemble des compétences. C'est l'objectif vers lequel nous devons tous tendre dans une démarche honnête et concertée et le F.L.N.K.S réaffirme ici que le corollaire nécessaire et incontournable de ces transferts est la capacité de la Nouvelle-Calédonie à améliorer l'efficacité de son action publique. Cela met en exergue notre capacité à nous approprier effectivement ces compétences et de faire en sorte que les Calédoniens puissent être pleinement acteurs dans la gestion de ces nouvelles responsabilités acquises. Le rôle de l'Etat (qui intervient par le biais d'outils contractuels et directement par le dispositif « cadres avenir ») est déterminant dans cette réflexion. C'est un partenaire incontournable dans cette démarche qualitative et quantitative de la formation professionnelle.

II- Assurer le développement durable et le développement humain.

Un développement économique et humain qui reste à faire. Au fond, le vrai pari est d'offrir aux Calédoniens la lisibilité d'un projet qui les rassurerait quant au coût de l'émancipation. La croissance de l'économie calédonienne ne doit pas cacher la fragilité de la situation financière saine, mais qui reste à la merci d'un retournement de conjoncture. Cette situation de croissance exceptionnelle aurait dû impliquer la prévision d'une stratégie budgétaire de soutien à la croissance pour éviter justement que la Nouvelle-Calédonie ne fluctue au gré de la conjoncture économique ou en fonction des résultats d'un opérateur.

Nous posons la problématique de la diversification dont le nickel nous apparaît logiquement comme le fer de lance. La valeur ajoutée générée par cette activité

doit-être mobilisée pour soutenir toutes les actions en faveur du rééquilibrage et de la diversification économique indispensable au développement à long terme de notre économie.

Nous posons la problématique du financement du développement ou de la mise en place des réformes structurelles qui garantissent l'avenir de nos finances publiques en assurant à la Nouvelle-Calédonie les moyens de ses interventions : nous demandons la révision de la convention fiscale pour appliquer le principe de la territorialité de l'impôt. Comme nous soutenons une politique fiscale qui garantisse la justice sociale. La fiscalité calédonienne est obsolète et complexe. Nous aspirons tous à une fiscalité simplifiée, réduisant le nombre des impôts tout en répartissant plus justement les efforts.

Tout comme nous posons la problématique de l'inéquitable répartition de la richesse calédonienne. ¼ des Calédoniens vit sous le seuil de pauvreté, 7000 foyers sont dans l'attente d'un logement décent tandis que 20 % des ménages les plus riches perçoivent 55 % du total des revenus déclarés.

Monsieur le Président,

Il nous faut nous interroger sur les conditions dans lesquelles l'action publique de la Nouvelle-Calédonie peut-être porteuse du développement de notre pays. Dans quelle mesure la Nouvelle-Calédonie peut reconsidérer les finalités de ses politiques pour favoriser le développement futur et assurer aux Calédoniens une part équitable de l'augmentation de la richesse collective.

III- Développer l'idée d'appartenance à ce pays :

La construction de la Nouvelle-Calédonie ne se fera pas sans les Hommes, sans que les citoyens calédoniens et autres n'adhèrent et n'accompagnent. L'aspect humain est capital et nous devons réussir à traduire l'aspiration des Néo-calédoniens à s'identifier à une communauté à l'échelle de notre pays. Le F.L.N.K.S continue à favoriser le sentiment d'appartenance au même pays et à un projet commun. Continue à promouvoir la création d'un lien entre l'individu, porteur d'une histoire, riche d'une culture et le pays pour combattre le communautarisme. Le sentiment d'exclusion, politiquement entretenu, favorise ce repli. Réussir le « contrat social » qui nous lie désormais, c'est déjà ne pas vouloir ignorer une Histoire sur laquelle tout a été fondé et à partir de laquelle seulement tout est possible aujourd'hui. C'est admettre que la citoyenneté est une et est appelée à se transformer en nationalité.

Monsieur le président,

Le projet d'émancipation porté par les Calédoniens reste encore à consolider et à enrichir face aux nouveaux défis. En 1998, les Calédoniens ont accepté de relever un défi qui dépassait les limites de notre pays et qui regarde le monde entier : celui de démontrer que la décolonisation peut se faire démocratiquement et dans la paix. Cela implique la mise en place de politiques publiques qui accompagnent honnêtement le processus d'émancipation de notre pays. Notre ambition collective doit être de rassurer, d'agir mais aussi de prévoir. A 5 ans de l'ouverture de la période pendant laquelle le référendum d'autodétermination sur l'avenir institutionnel (2014-2019) devra se tenir, nous sollicitons l'aide des Nations Unies pour évaluer les politiques publiques qui sont en place et nous permettre de continuer le processus engagé, en en tirant toutes les conséquences en termes de choix politiques dans notre organisation locale pour ne pas décevoir les espoirs ouverts par l'Accord de Nouméa. Les espoirs d'un peuple calédonien en marche vers son propre destin.

Merci